

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du douze juin deux mil vingt-cinq, sous la présidence de M. Monaldeschi, Maire.

Etaient présents : 14: M. Monaldeschi, M. Laurent, Mme Ricou, M. Neumann, M. Beck, M. Toussaint, Mme Georges, M. Chatignon M. Ledrich, M. Calvet, Mme Portuese, Mme Mairel, Mme Jarosik, M. Sittler---

Représentés : 01 : Mme Gaspar par M. Monaldeschi -----

Absents excusés non représentés : 01 : Mme Motsch -----

Absents non excusés : 04 : Mme Humbert, M. Bousselin, M. Leclerq, M. Locart-----

Secrétaire : Mme Ricou -----

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

2025-031 : FINANCES LOCALES – Attribution de primes pour ravalement de façades

Après avoir entendu le rapport de M. LAURENT, Adjoint responsable de la Commission Travaux chargée de la vérification de l'octroi des primes de façades,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

ATTRIBUE les primes de ravalement de façades suivantes :

- Dossier de M. BAUD DEMON Alain pour l'immeuble sis 7 rue Demangevignes :

Nombre de façades visibles de la rue : 3

Surface traitée totale : 115 m²

Surface subventionnable : 115 m²

Montant total des travaux : 19 695,00 €

Montant des travaux retenus : 10 242,00 € soit 89,06 €/m² (montant supérieur au plafond fixé à 68,60 €/m²)

Calcul de la prime : 7 889,00 x 20% = 1 577,80 € (montant supérieur au plafond de 1 524,50 €)

Montant de la prime : 1 524,50 €

- Dossier de Mme BERKANE Marie-Christine pour l'immeuble sis 5 rue Lieutenant Breton :

Nombre de façades visibles de la rue : 1

Surface traitée totale : 20 m²

Surface subventionnable : 20 m²

Montant total des travaux : 2 970,00 €

Montant des travaux retenus : 2 970,00 € soit 148,50 €/m² (montant supérieur au plafond fixé à 68,60 €/m²)

Calcul de la prime 1 372,00 x 20% = 274,40 € (montant inférieur au montant plafond de 1 524,50 €)

Montant de la prime : 274,40 €

2025-032 : FINANCES LOCALES – Demande de subvention Sylv'Acctes

Vu la certification PEFC obtenue pour la forêt communale de FOUG

Considérant que grâce à cette certification la commune peut prétendre à une subvention dans le cadre des aides Sylv'Acctes pour les travaux réalisés en forêt communale,

Considérant le plan de financement proposé par le Maire pour les travaux 2025,

<u>Dépenses HT</u>		<u>Recettes HT</u>	
Travaux en forêt	22 261,56	Subvention Sylv'Acctes (50% du montant subventionnable de 20 940,00 HT. Montant plafond à 10.000 €)	10 000,00
		Fonds propres	12 261,56
TOTAL	22 261,56	TOTAL	22 261,56

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE le plan de financement proposé

AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à ce dossier.

2025-033 : FINANCES LOCALES – Décision Modificative n°1/2025

Dans le cadre des travaux de la rue François Mitterrand, les travaux d'enfouissement des réseaux, qui seront réalisés par le SDE 54, ont été prévus au BP 2025 sur le compte 231 alors qu'ils doivent être imputés à l'article 204.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE de modifier les écritures comme suit !

Article 231 : - 105 743 €
Article 204 : + 105 743 €

2025-034 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Achat d'une parcelle

Vu la proposition de Mme MUNOZ Pascale Marie qui a proposé de vendre à la commune la parcelle suivante :
- Parcelle D 33 lieu-dit Marsaingaine pour une contenance de 15 a 26 ca

Considérant que la proposition de 0,20 €/m2 faite par la commune a été acceptée par Mme MUNOZ.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE d'acquérir la parcelle suivante auprès de Mme MUNOZ :

- Parcelle D 33 lieu-dit Marsaingaine pour une contenance de 15 a 26 ca

FIXE le prix d'acquisition à 0,20 €/m2

AUTORISE le Maire à solliciter l'étude de Me PERSON-BODART-PETITPAS-MAAS pour réaliser cette transaction

AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à ce dossier et notamment l'acte notarié.

2025-035 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Rétrocession à la commune de 4 parcelles appartenant à l'EPFGE

Vu la convention signée avec l'EPFGE en février 2016 pour l'acquisition de diverses parcelles pour le compte de la commune et notamment 4 parcelles sises rue François Mitterrand à FOUG,

Vu qu'il convient désormais que l'EPFGE rétrocède à la commune la propriété des parcelles suivantes : AB 81, AB 82, AB 85 et AB 86 pour une surface totale de 37 a 30 ca.

Considérant que le montant HT est de 130.395,51 €, le montant de la TVA est de 8 140,09 €, le montant TTC est donc de 138 535,60 €.

Considérant que l'EPFG propose un remboursement sur 2 ans, réparti comme suit :

2025 : 73.337,85 €

2026 : 65 849,73 € (un capital de 65.197,76 € et 651,98 € d'intérêts)

Considérant que ce prix a été validé le 11 juin 2025 sur la base d'un suivi financier dont la dernière dépense date du 4 avril 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE l'échéancier proposé par l'EPFGE sur 2 ans et accepte le montant de remboursement.

DONNE POUVOIR au Maire pour requérir les services de Me CUIF, à l'établissement des actes notariés nécessaires à cette transaction.

DONNE POUVOIR au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette cession

2025-036 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Convention tripartite d'utilisation du gymnase

Chaque année scolaire, la commune met à disposition le gymnase pour les cours d'EPS du collège.

Cette mise à disposition est concrétisée par une convention tripartite entre la commune de Foug, le collège et le Conseil Départemental.

La convention actuelle couvre la période 2023-2025 et arrive donc à échéance.

La Conseil Départemental propose donc de renouveler la mise à disposition du gymnase au collège par une nouvelle convention pour la période de septembre 2025 à août 2028.

Pour rappel, le Département finance à hauteur de 16,50 €/heure pour l'utilisation du bâtiment et à hauteur de 4 €/heure pour l'utilisation des extérieurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE de renouveler la convention tripartite entre la commune, le Conseil Départemental et le collège de Foug pour l'utilisation du gymnase pour la période de septembre 2025 à août 2028,

DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention

2025-037 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Convention de mise à disposition de locaux au Conseil Départemental

Depuis plusieurs années, la commune loue au Conseil Départemental une partie des locaux de l'espace d'activités « Les Sources » afin d'y organiser les permanences du lieu d'éveil,

Par courrier en date du 12/05/2025, le Conseil Départemental informe la commune qu'il utilisera les locaux une à deux fois par mois au lieu d'une fois par semaine et profite donc de l'échéance de la convention actuelle pour demander une révision du prix de location qui est actuellement à 1.500 €/an.

Une proposition a été faite à 1.200 €/an, proposition acceptée par le Conseil Départemental. Une nouvelle convention a donc été rédigée pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026, reconductible chaque année par tacite reconduction.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE de la convention de mise à disposition de locaux au Conseil Départemental à l'espace d'activités des Sources pour y organiser les permanences du lieu d'éveil

FIXE le loyer annuel à 1.200 € par an

DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention

2025-038 : FONCTION PUBLIQUE – Créations de postes

Afin de pourvoir à la demande de mutation externe d'un agent,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer les postes suivants à compter du 01/08/2025 et à temps complet :

- ATSEM principal de 2^{ème} classe
- Adjoint d'animation

INFORMATIONS DIVERSES :

- M. Neumann informe sur le programme de la journée du 21/06/2025 : concours de pétanque et feux de la saint Jean mais s'interroge sur le maintien ou non des Faouinades car il y a très peu d'inscriptions
- Mme Ricou informe de l'invitation du club de twirling à leur gala
- M. le Maire informe sur le déroulé de la cérémonie du 18/06 et sur celle du 14/07
- Mme Portuese demande que des ralentisseurs en béton soient peints pour plus de visibilité et de sécurité pour les usagers du chemin

Séance levée à 19 h 10